

Éditorial de Christelle Leclerc

Restrictions budgétaires et suppressions des agents de service hospitalier (ASH) à l'hôpital Delafontaine, baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales, suppression des cotisations salariales sur l'assurance maladie et sur l'assurance chômage, suppressions à terme des emplois aidés, passage accéléré à l'Assemblée Nationale des ordonnances qui pulvérisent le code du travail au profit du grand patronat, autant de mesures qui annoncent un recul historique sur la casse de nos droits durement conquis par nos anciens.

La situation est compliquée, le gouvernement et ses députés se sont mis immédiatement à la tâche de combler le MEDEF en précarisant les emplois, en criminalisant l'action syndicale, en prenant pour cible les plus démunis, les plus fragiles, les jeunes, les retraités...etc.

Mais la CGT ne baisse pas les bras bien au contraire, elle résiste au côté des salariés, nous serons

partout, nous attaquerons les ordonnances au fur et à mesure de leur parution, nous chercherons les failles, nous attaquerons aux prudhommes, nous n'abdiquerons pas !

Nous n'oublierons personne, les migrants sans papiers qui ont fui la guerre initiée par les puissants, ces salariés arrivés chez nous sont des proies faciles, corvéables pour les patrons voyous et sans scrupules.

Nous n'oublierons pas ceux qui n'arrivent plus à vivre de leur travail et qui subissent chaque jour harcèlement et manquement de l'employeur sur leur santé et conditions de travail.

A Saint-Denis et l'Île Saint-Denis, l'œuvre est immense, les accueils et prise en charge des salariés ne désempassent pas, c'est pourquoi nous nous battons aussi pour que la bourse du travail reste la maison des syndicats, un lieu de lutte et d'espoir pour les habitants et salariés.

L'Union Locale CGT de Saint-Denis / Ile Saint-Denis vous souhaite une bonne fin d'année, une pensée pour nos disparus, nos camarades qui nous ont quitté trop tôt, Marie-Noëlle, Faiçal et Jean-Pierret, leur engagement n'aura pas été vain, nous ne les oublierons pas.

Nous nous reverrons en 2018, plus convaincus et motivés que jamais.



Christelle Leclerc
Secrétaire Générale de
l'Union Locale CGT de
Saint-Denis / Ile Saint-Denis



Sommaire

- **Page 3 : Hommage**
 - Jean-Pierre, notre frère, nous a quittés.
- **Page 4 : Actualités**
 - Motion sur la loi travail XXL : Ordonnances Macron.
 - Lettre ouverte à Monsieur Laurent Russier, Maire de la ville de Saint-Denis.
- **Page 5 : Vie des section syndicales et syndicale**
 - La baisse des aides pour le logement.
 - Les agents de services hospitaliers sont le maillon essentiel de la prise en charge globale des patients.
- **Page 6 : Dossier juridique**
 - Son patron lui avait promis la régularisation de sa situation ...
 - Malgré Macron les prud'hommes sont toujours vivants.
- **Page 7 : Dossier sur la fonction publique**
 - Suppression des emplois aidés : non au méga plan de licenciement.
- **Page 8 : Dates à retenir dans vos agendas**

Numéro 13 - Décembre 2017 Septembre

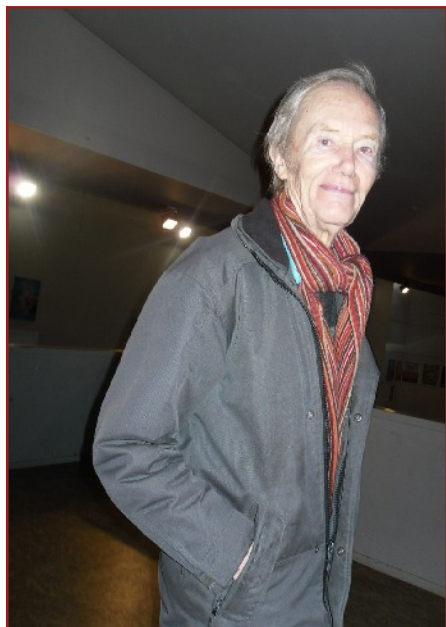
Sur un air de la table ronde :
Salariés, la colère gronde, à la vue de la loi Macron.
Sa réforme fait l'objet d'une bombe, visant toutes les générations.
Retraités, oui, oui, oui, maltraités, non, non, non, imposons d'autres solutions (bis).



Le Bureau Exécutif et sa secrétaire générale Christelle Leclerc seront heureux de votre présence à l'occasion des vœux de l'Union Locale CGT de Saint-Denis / Ile Saint-Denis
le mardi 9 janvier 2018 bourse du travail - 1^{er} étage à partir de 17h30.
Merci de confirmer votre présence par téléphone ou par mail.

Jean-Pierre, notre frère, nous a quittés

Natif du Nord, Jean-Pierre devient frère du Prado[1] à Lyon... Le père Antoine Chevrier parle beaucoup des "pauvres" [2], ce terme a aujourd'hui une signification qui englobe les démunis, les délaissés nous dirions "tous les sans"...c'est le sens que Jean Pierre a cette fidélité aux pauvres...



À Vénissieux Il travaille dans l'entreprise Sigma où il était délégué CGT du personnel ..."Frère ouvrier, Jean Pierre avait choisi de travailler en usine pour être près des ouvriers. Il était "délégué du personnel de la CGT, pas toujours d'accord avec le syndicat car il "voulait toujours aller plus loin". "En fait, l'entreprise de mécanique de précision Sigma "où il travaillait, employait surtout des ouvriers professionnels alors que Jean-Pierre cherchait essentiellement à partager la vie professionnelle des immigrés"...nous précise Janine Marest ancienne secrétaire du bureau confédéral CGT de Montreuil.

Jean Pierre cherche à s'embaucher chez Brant où il y avait de nombreux travailleurs immigrés mais la direction ayant découvert son appartenance à la CGT refuse de l'embaucher... C'est à RVI (Berliet) que Jean Pierre se retrouve à l'usine... il loge à l'époque à la Sonacotra avec

ses frères immigrés et ses frères du Prado « c'est la même famille humaine » aimait-il dire'...

A Saint-Denis, 15 ans après Lyon, Jean-Pierre se retrouve à Saint Denis, il loge rue "Brise Echalas" près de la gare avec Georges Arnold et trois autres frères du Prado qui travaillent dans les entreprises de Saint Denis...

Aux Francs Moisins, rue Languedoc, c'est la dernière étape de sa vie il vit avec Jean Poirier (délégué CGT chez Jeumont) et Igor...Ils sont alors trois frères du Prado dans cet appartement. Aux Francs Moisins, Jean-Pierre est connu comme le loup blanc... Il est toujours prêt à rendre service, toujours à l'écoute mais avec discrétion, il n'aime pas que l'on parle de lui....

EVT En 1990, avec Kanté Mamadou, Karim Bedar, Outouma, Jean Bellanger, Jean Claude Dalle, Adama, Gandéga et quelques autres il crée et consolide "Ensemble Vivre et Travailler" auquel s'ajoute en 2010 le mot significatif de "Coopérer"...avec EVT il fait le lien avec la coordination des foyers qui se crée en association et dont le président actif est Boubou Soumaré ... Jean-Pierre est aussi actif, au Mouvement de la Paix, à la CGT, aux sans logis, sur le quartier ETC, pas un drame social personnel ne le laisse indifférent...

Jean-Pierre comme EVT participe avec Pascale Luneau du Mrap, notre ami regretté Claude Goislot et quelques autres dont Jean Brafman et Margueritte, Jean Claude Clusel et Agnès à la création du Comité de lutte des sans papiers. Il tient une permanence chaque Jeudi à la bourse du travail mais surtout il accompagne tel ou tel, tous les jours si tôt levé, à la Préfecture de Bobigny, aux allocations familiales, à la mairie, à Plaine Commune Habitat, chez l'avocat Henry Braun ou biens d'autres ...etc.

Pas un jour ne passe sans qu'il soit sollicité malgré sa surdité qui l'handicape. Il a de nombreux amis Maliens, Mauritaniens, Sénégalais, Egyptiens. Il a des amis Tunisiens dont une famille que chaque année il retrouve alors qu'il l'a connue quand il travaillait à Lyon...Henriette et Janine peuvent en témoigner... Jean-Pierre est fidèle à ses amitiés.

On ne peut se souvenir de Jean-Pierre sans y associer ses fidèles amis des derniers jours... Nous n'en citerons que deux, tout aussi discrets Jean-Claude et Samba... Samba fut longtemps près de Jean-Pierre et d'Igor et assista aux derniers instants de Jean-Pierre... Samba va se retrouver sans logement après avoir tant fait pour Jean-Pierre et Igor... Nous ne le laisserons pas sur le bord du chemin...

Continuons la route que nous a tracée Jean-Pierre dans la fraternité mais aussi dans le combat pour la justice et la solidarité.

Remercions celles et ceux qui anonymement l'ont assisté et l'aiment du fond du cœur mais ne peuvent le dire sinon par leur présence ou leur pensée affectueuse.



Jean Bellanger
Membre du Bureau Exécutif CGT
de l'Union Locale Saint-Denis /
Ile Saint-Denis

MOTION SUR LA LOI TRAVAIL XXL : ORDONNANCES MACRON

Suite à l'intersyndicale du 24 octobre pour faire le point sur les attaques sans précédents du gouvernement Macron et ses réformes Loi Travail, Medef, suppressions d'emplois et blocage des salaires dans la Fonction Publique, fin de contrats aidés, baisse des APL, hausse de la CSG, réformes de l'apprentissage, de la formation professionnelle de la retraite et de l'assurance chômage, la CGT avec d'autres organisations syndicales ont décidé de poursuivre l'action engagée contre les projets gouvernementaux, faisant le constat d'une politique libérale visant à accroître les inégalités au profit d'une minorité.

Le recul social n'est pas une fatalité. Nous membres du Bureau Exécutif de la CGT des Syndicats sur le territoire de Saint-Denis et de l'Ile Saint-Denis réunis le 9 Novembre dernier, **nous demandons à ce que le Conseil Municipal fasse vœux contre la loi travail XXL et ses ordonnances** et demande à la municipalité d'être vigilante de manière à ne pas se laisser entraîner par l'abandon des avantages sociaux acquis par les salariés. La garantie des pouvoirs publics passe par une vigilance commune avec les syndicats, et nous garantir que la Bourse du travail restera la Maison des syndicats, lieu de luttes

incontournable pour les habitants et salariés du territoire.



Les Membres du Bureau Exécutif CGT de l'Union Locale Saint-Denis / Ile Saint-Denis

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LAURENT RUSSIER MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

Le Comité Général de l'Union Locale CGT de Saint-Denis / Ile Saint-Denis réunit ce jour lundi 4 décembre 2017 demande à la Municipalité de Saint-Denis d'intervenir sur les nombreux problèmes rencontrés aujourd'hui sur la Bourse du Travail.

Chaque jour les problèmes se suivent et s'enchaînent : l'état de propreté de l'esplanade Marcel Paul et de l'entrée de la Bourse du Travail est désastreux, au quotidien. Les mégots et débris jonchent l'esplanade. La Borne d'entrée de l'esplanade mise en service récemment est constamment hors service, vandalisée régulièrement. La borne, mal réglée a même détruit le véhicule d'une camarade de la CGT. Le bâtiment se délabre : fuites, véritable passoire en temps de pluie. Surfréquentation de la Bourse par certaines associations qui bloquent des plages horaires entières de façon régulière, la mairie impose ces plages horaires sans concertation avec les Unions Locales de la Commission Administrative. Insécurité constante des usagers, insécurité constante des personnels de la Bourse du Travail. Mauvaises conditions de travail du Responsable de la Bourse du Travail. La direction est restée sourde. Mauvaises conditions de travail des gardiens et de la secrétaire administrative. L'Association de réinsertion en charge de l'entretien de la Bourse emploie des salariés précaires et jetables. Vandalisme, intrusions dans la Bourse pour voler la caisse des distributeurs de boissons et friandises.

Vandalisme et vols dans plusieurs de nos bureaux syndicaux. Ces faits se multiplient.

Nous ne pouvons pas continuer à subir cette insécurité.

Infection de souris dans le bâtiment. L'odeur des excréments des rongeurs est insupportable pour tous. Les conditions d'hygiène se dégradent. Nous demandons à ce que la Commission Administrative de la bourse du travail soit reçue **très rapidement** afin de trouver des réponses urgentes et pérennes sur tous les points cités ci-dessus qui nous empêchent de fonctionner actuellement. Face à ces nombreuses difficultés qui augmentent, nous ne pouvons accepter aujourd'hui que la Maison des Syndicats subisse autant de dysfonctionnements, de délabrement, une mauvaise utilisation des lieux, autant d'insécurité et d'insalubrité. Nous devons trouver rapidement des solutions immédiates et adaptées pour le bien-être de tous, pour un accueil des salariés, des habitants, des syndicats, des associations, digne de notre ville, à la hauteur des besoins d'une ville de plus de 110 000 habitants et des ambitions que nous souhaitons lui porter.

La Bourse du travail a été construite il y a 34 ans pour les Syndicats. Aujourd'hui la légitimité de la Commission Administrative à co-gérer la Bourse avec la municipalité est remise en cause constamment.

Il est bon de rappeler que la Bourse du travail à été construite pour que les travailleurs puissent s'organiser dans leurs luttes. C'est pourquoi nous exigeons :

- **La création d'une véritable maison des associations afin de laisser à la Bourse du travail le champ libre pour l'organisation des salariés, des Unions Locales et leurs syndicats,**
- **l'ouverture de réelles négociations autour des conditions de travail des agents territoriaux de la bourse du travail,**
- **une rencontre, avec l'association en charge de l'entretien de la Bourse autour des conditions de travail des salariés,**
- **la sécurisation de la bourse, des bureaux, ainsi que leur remise en état,**
- **la présence permanente d'un agent de sécurité sur l'amplitude horaire de la Bourse du travail,**
- **la reconnaissance et la légitimité de la Commission Administrative de la Bourse du travail sur la co-gestion avec la Municipalité, par la Direction de la Vie associative.**



Le comité général de l'Union Locale CGT de Saint-Denis / Ile Saint-Denis





LA BAISSÉ DES AIDES POUR LE LOGEMENT

Pour faire entendre notre voix face à la politique et au mépris du gouvernement, pour refuser la casse du code du travail, les attaques contre les plus précaires, contre les services publics et les collectivités locales, **mobilisons-nous !!**

En l'espace de seulement 5 mois, le Président Macron et son gouvernement ont déclaré une véritable guerre sociale contre l'immense majorité de la population au seul profit de la grande bourgeoisie, multipliant les attaques contre nos droits, contre les aides aux plus précaires, contre les services publics et contre notre modèle social tout en multipliant les cadeaux aux plus fortunés.

La baisse des APL : le gouvernement a annoncé cet été une baisse des APL de 5€ par mois pour l'ensemble des bénéficiaires dès octobre prochain. Une seconde baisse des APL est prévue pour janvier 2018 qui variera selon les revenus et la composition familiale des familles. Cette nouvelle baisse sera accompagnée d'une baisse plus importante du loyer. Ce qui peut sembler

une bonne nouvelle pour les locataires à court terme, est en réalité une catastrophe annoncée pour le logement social et par conséquent pour les offices et notre office. Car en effet, ce sera bien aux bailleurs sociaux de supporter cette baisse des loyers. Cela impactera directement l'avenir de PCH et de ses salariés.

Pour faire face, notre office n'aura pas d'autre choix que de mettre un coup de frein sur les dépenses liées aux travaux d'entretien, de maintenance et de rénovation des bâtiments. Cela aura plusieurs incidences :

- mise à mal des conditions de travail de ses salariés,
- mise à mal de la politique de rémunérations.....
- mise à mal du patrimoine car moins d'entretien veut dire dégradation plus rapide et donc mécontentement grandissant des locataires....

Les mesures gouvernementales par l'ordonnance modifiant le Code du travail, le plan logement et la loi de finances 2018 ajouteront de la précarité à la précarité.

Pour nos emplois, pour nos HLM, pour nos retraites, pour nos aides sociales, pour notre pouvoir d'achat, pour notre santé ... Pour ne pas laisser à nos enfants une France pour les riches et la précarité pour les autres, ne lâchons rien !!!

La mobilisation de tous est plus que primordiale, il en coûte de l'avenir de notre Office donc de nos emplois et du pouvoir d'achat.



Mimoun Mbarki
Secrétaire Général CGT de Plaine Commune Habitat et
Membre du Bureau Exécutif CGT de l'Union Locale Saint-Denis / Ile Saint-Denis

LES AGENTS DE SERVICES HOSPITALIERS SONT LE MAILLON ESSENTIEL DE LA PRISE EN CHARGE GLOBALE DES PATIENTS

Le Centre hospitalier Delafontaine doit faire face à des restrictions budgétaires de plus en plus conséquentes. Le PLFSS (plan de financement de la sécurité sociale) prévoit une économie de plus de 3 Milliards d'euros, en grande partie sur la masse salariale.

La suppression des contrats avenir, vient ajouter un manque d'effectif et un manque de subvention. La directrice de l'hôpital, pour être le bon élève de l'ARS (Agence Régionale de la Santé), étudie l'externalisation de la fonction du bio nettoyage.

Lors du dernier Comité Technique d'Etablissement (CTE), la direction a annoncé sa volonté d'externaliser les fonctions d'ASH (Agent de Service Hospitalier) sous le prétexte d'un taux d'absentéisme plus élevé dans cette catégorie, de plus en justifiant cette externalisation par l'arrêt des subventions liées aux contrats avenir.

La direction n'a jamais mis en place un plan de prévention et d'action pour remédier à l'arrêt de travail, avec un manque de formation sur les risques liés à leurs difficiles et pénibles tâches, avec un faible taux de remplacement. Juste une chasse aux sorcières avec une radicalisation des sanctions aux agents trop arrêtés (baisse de la prime et de la note, perte des jours de récupération pour la fête de Saint-Denis ou celle pour la journée de la femme par exemple). A savoir que, les A.S.H ne font pas que le bio-nettoyage.....mais occupent d'autres fonctions.

Comme dans la plupart des hôpitaux, les tâches des A.S.H sont multiples. Ce sont très souvent elles que le patient voit à leur réveil. Elles sont le maillon essentiel de la prise en charge globale des patients. Rare sont les agents qui arrivent en fin de carrière sans problèmes de santé liés directement à leur activité. Bien sur notre position est claire: la CGT est vite montée au créneau et surtout au combat, après plusieurs Assemblées Générales

en intersyndicale (CFDT-SUD) la décision de faire grève a été prise par les agents. Le 7 Novembre 2017 le mouvement a été lancé, avec un taux de gréviste plutôt encourageant. Nous avons ensemble envahi le bâtiment administratif, et surtout fait remonter les inquiétudes des agents. La direction a fait ce qu'elle fait le mieux, l'autruche, mais qu'elle oublie que la viande d'autruche est à la mode en ce moment.

Notre détermination reste intacte, nous restons dans l'attente des résultats des études.



Spencer Laidli
Secrétaire Général CGT de l'Hôpital Delafontaine et
Membre du Bureau Exécutif CGT de l'Union Locale Saint-Denis / Ile Saint-Denis





SON PATRON LUI AVAIT PROMIS LA RÉGULARISATION DE SA SITUATION...

Mamadou est un travailleur sans papiers et travaille depuis le 4 septembre 2013, pour le restaurant «le Saint Fiacre» à Saint-Denis. Les conditions de travail étaient très difficiles mais son patron lui avait promis la régularisation de sa situation. Alors il accepte tout...



Il s'est fait licencié verbalement, en mai 2017 et s'est alors retrouvé, du jour au lendemain, sans travail, sans documents sociaux, sans régularisation de son titre de séjour et sans argent.

Naturellement, pour faire valoir ses droits, il s'est tourné vers la CGT de Saint-Denis qui conseille les salariés, un rendez-vous avec l'employeur a été organisé et un réel contrat à durée indéterminée a été signé.

Mais le jour de l'embauche, le patron n'a pas tenu sa parole et Mamadou s'est retrouvé de nouveau sans emploi, victime d'un employeur escroc qui a profité de son état de précarité absolue pour le duper.

La C.G.T. Saint-Denis qui l'accompagne et le soutient dans ses démarches a engagé à ses côtés une action, au Conseil de Prud'hommes de Bobigny afin de faire dire le droit et de contraindre l'employeur scélérat à les

respecter. Avec l'aide du Syndicat CPME, la C.G.T de Saint-Denis a recherché activement un emploi à Mamadou qui a obtenu un C.D.I. dans le restaurant le « BC-BG » à Paris, dans de bien meilleures conditions de travail. Un rendez-vous a été pris à la Préfecture de Bobigny à des fins d'obtention de son titre de séjour.

La C.G.T Saint-Denis se félicite que l'histoire éprouvante de Mamadou ait trouvé une issue positive grâce aux efforts humanitaristes de tous et compte vous le faire partager !

Annie Beaucamps
Membre du Bureau Exécutif CGT de
l'Union Locale Saint-Denis / Ile
Saint-Denis

MALGRÉ MACRON LES PRUD'HOMMES SONT TOUJOURS VIVANTS

Comme le canard de Robert Lamoureux. Et ça doit durer longtemps !

Je partage totalement les analyses que la CGT produit quant à la politique du gouvernement Macron-Philippe et à ses effets néfastes sur la solidarité, le code du travail, la Sécurité sociale et beaucoup trop d'autres sujets.

Mais prenons garde à ne pas nous laisser entraîner et piéger par notre propre discours. A propos des prud'hommes, un camarade m'a récemment dit : "C'est la fin prochaine". NON ! Je pense même que les ordonnances ouvrent un champ d'action considérable à cette juridiction et qu'il ne tient qu'à nous de nous en emparer.

Ne raisonnons pas seulement "grandes entreprises". Car il n'y a répression syndicale que là où il y a existence syndicale. Et dans les PME et les TPE où

travaillent plus de 50% des salariés? C'est déjà l'enfer et ça va le rester. Sûrement un peu plus chaud, mais c'est déjà très chaud!

Les patrons de choc de ces entreprises (et ils sont nombreux) vont se croire tout permis : rupture de contrat de travail sans même un licenciement (casse-toi!) et le paiement du dernier mois de salaire, non délivrance des documents de fin de contrat (quand il y aura un contrat)... Bien sûr les ordonnances limitent à deux ans le délai de recours. Et pour prouver la discrimination syndicale ça va être un peu court (J'espère que nos camarades de la DLAJ pensent à rechercher toutes les voies de recours). Mais pour les cas cités supra, il n'y a pas besoin d'attendre deux ans pour réagir !

Et dans des cas comme ceux-là, en référé, on gagne à tous les coups ! Et, la victoire acquise, il faut le faire largement savoir !

Dans nos permanences syndicales, nous recevons des gens simples, souvent déboussolés par ce qui leur arrive. Ceux que Macron ne verrait même pas s'il les croisait dans un hall de gare ! Mais s'ils viennent nous voir, c'est qu'ils ont envie de se battre. Ou tout au moins de ne pas se laisser faire ! Le rebelle sommeille en eux. A nous de savoir le réveiller !

Formons donc un maximum de défenseurs syndicaux : des salariés actifs, des retraités aussi. Plaider au tribunal est bien moins difficile que d'aller en délégation chez son patron : lui, il a des moyens de rétorsion ; au tribunal, personne n'a tels moyens vis-à-vis du défenseur. Et gagner au tribunal nous ouvre la possibilité d'expliquer (démonstration à l'appui) à ces salariés tout l'intérêt qu'ils ont à renforcer la CGT.

Jacques Wust
CGT Retraités

SUPPRESSION DES EMPLOIS AIDÉS : NON AU MÉGA PLAN DE LICENCIEMENT

Alors qu'il y avait plus de 460 000 emplois aidés en 2016, 320 000 en 2017, le gouvernement n'en a prévu que 200 000 en 2018. L'objectif de Macron et Philippe était de tabler sur l'éparpillement des salariéEs en contrats aidés et aussi sur le fait que les organisations syndicales combattives n'ont jamais été favorables à ces contrats précaires. Surtout lorsqu'ils remplacent des emplois durables non pourvus.



Mais contester un statut précaire, ne signifie pas ignorer la situation de collègues avec lesquelLes nous travaillons ou de salariéEs que nous côtoyons dans des associations qui s'accrochent à essayer de préserver du lien dans les quartiers où les services publics se délitent et où les difficultés du quotidien plombent la vie des habitantEs.

En effet dans toutes les écoles, collèges lycées, du 93 ce sont plus de 1000 collègues qui étaient déjà précaires qui vont perdre leur emploi, des dizaines de salariéEs à l'hôpital, des centaines dans les collectivités. Laisser passer ce plan de licenciement, reviendrait à entériner une dégradation des conditions de travail des salariéEs titulaires mais

évidemment également un recul majeur des services rendus aux usagerEs de ces services publics.

Dans les associations, ces licenciements risquent d'entraîner la mort de structures dont parfois certaines avaient des décennies de pratiques et un rôle reconnu. Comme par exemple, l'Association des Femmes des Francs Moisisins qui suite à la fin de ses 5 contrats aidés ne pourra qu'entériner le licenciement de la seule salariée restante. La disparition de cette association entraînera la fin des cours d'alphabétisation, des structures de crèches et de projets d'accès à l'emploi qui ont accompagné les habitantEs de la cité depuis plus de 30 ans. Dans cette même cité, c'est aussi l'existence de la jeune structure « la Place Santé », qui sur 18 salariéEs comptait 8 contrats aidés sans lesquels il n'y a plus de fonctionnement possible. Et on pourrait allonger la liste avec les emplois aidés de la ludothèque associative, de la radio Déclic à Floréal, des 18 emplois aidés de Partenaires Pour la Ville (sur 50 salariéEs. C'était déjà anormal que toutes ces associations et services publics soient contraints de recourir à la précarité des emplois aidés suite aux diminutions de leurs budgets de fonctionnement (que ce soit la baisse des subventions des associations ou des budgets des services publics).



Mais il n'est pas possible de laisser étrangler encore davantage ces structures. Développer la souffrance au travail des salariéEs du public, pendant que des millions de personnes sont privées d'emplois, c'est la recette appliquée par tous les gouvernements depuis des décennies.

Il y a urgence à stopper cette logique, elle ne produit que du désespoir et de la violence qui détruisent à petit feu les individus et les relations sociales. La colère s'accumule et finira par exploser. Mais il faut que cette colère devienne une révolte collective capable d'imposer des embauches massives dans les services publics, à temps plein et avec des salaires qui permettent de vivre. Pas de problème pour partager le travail, mais pour cela il faut taper dans les caisses des entreprises et des actionnaires remplies par les milliards de cadeaux que leur ont fait ces mêmes gouvernements. C'est un tel mouvement de grève et de mobilisation de la population que l'on peut se souhaiter pour 2018.



Cathy Billard
Membre du bureau exécutif
CGT de l'Union Locale Saint-Denis / Ile Saint-Denis



- **Le mardi 09 janvier 2018, les vœux de l'Union Locale CGT de Saint-Denis / Ile Saint-Denis.**
- **Formation générale de niveau 1**
 - du 12 au 16 mars 2018
 - du 11 au 15 juin 2018
 - du 12 au 16 novembre 2018

Les stagiaires devront avoir fait leur FANS avant la formation générale de niveau 1

- **Formation politique financière (réservée aux syndicats)**
 - le lundi 12 février 2018
- **Les matinées d'études sur les ordonnances de 09h00 à 12h30**
 - le vendredi 26 janvier 2018
 - le vendredi 16 février 2018
 - le vendredi 23 mars 2018
 - le vendredi 13 avril 2018



PROCÉDURE DE SUBROGATION POUR LES SYNDIQUÉS DU PRIVÉ

Que l'organisateur du stage soit le syndicat, l'Union Locale ou l'Union Départementale, la structure qui établit la lettre de subrogation sera la structure qui perçoit les cotisations du syndiqué. Par contre, c'est l'Union Départementale qui paiera la période de salaire manquante à l'employeur. L'Union Locale a besoin de plusieurs documents :

Du Syndiqué :

Avant le stage:

- une copie de sa demande d'absence qu'il a adressée à son employeur,
- une copie de son inscription au stage,
- un courrier par lequel il autorise la CGT à établir la subrogation.

De l'employeur :

Après le stage :

- une copie de la fiche de paie du syndiqué,
- une note de débours correspondant au salaire pendant la durée du stage.

1) Quand le syndiqué a fourni les documents nécessaires avant le stage, l'Union Locale rédige le courrier à l'employeur et l'envoie accompagné de la demande d'absence et de la lettre du syndiqué autorisant la subrogation.

2) Après le stage, quand l'employeur a adressé les documents nécessaires, l'Union Locale les adresse à l'Union Départementale pour le règlement. L'Union Locale doit également adresser à l'Union Départementale le dossier de prise en charge des salaires vierge accompagné de la liste des stagiaires et des dossiers de subrogation complets (note de débours et copie fiche de paie des stagiaires du privé). L'Union Départementale se charge de le remplir et de l'envoyer à la Confédération.

Pour chaque stagiaire du privé, il conviendra que l'Union Locale ait un dossier complet comportant, en copies:

- la demande de congé pour formation adressée à l'employeur,
- le bulletin d'inscription au stage,
- le courrier du stagiaire autorisant la subrogation,
- la copie de la fiche de paie du stagiaire,
- la note de débours de l'employeur.

Si la demande de subrogation n'a pas été faite ou que l'employeur y fait obstacle, contactez l'Union Locale CGT Saint-Denis au 01 55 84 41 13/14 ou l'Union Départementale au 01 48 96 36 56.